



15 septembre 2020

**AVIS À LA POPULATION**  
**PASSAGE AU PALIER 2- PRÉALERTE**

Le premier ministre a annoncé aujourd'hui que le Bas-Saint-Laurent fait maintenant parti des régions en préalerte, en zone jaune. Le nombre élevé de nouveaux cas positifs dans les derniers jours serait la cause de ce changement.

Les mesures de bases seront renforcées et davantage d'actions seront déployées pour promouvoir et encourager leur respect. Concrètement, cela signifie qu'il y aura davantage d'interventions policières, plus d'inspections et plus de dépistages ciblés.

Afin de prévenir la propagation, nous demandons votre collaboration en limitant le plus possible les rencontres familiales et entres amis. Advenant le cas où la région passerait au palier d'alerte modérée, les mesures seraient resserrées pour les événements publics et privés ainsi que dans certains commerces.

**RAPPEL DES MESURES SANITAIRES**

La contribution de chacun est nécessaire afin de ralentir ce virus. Pour de limiter les risques de propagation de la COVID-19, nous sollicitons votre collaboration afin de continuer à mettre en application les mesures sanitaires suivantes :

- Lavez vos mains fréquemment à l'eau savonneuse ou avec une solution hydroalcoolique;
- Respectez la distanciation physique de 2 mètres;
- Portez un masque à l'intérieur des bâtiments publics;
- Toussez ou éternuez dans votre coude et jetez vos mouchoirs directement à la poubelle;
- Limitez vos déplacements.

Si vous êtes atteint de la COVID-19, il est impératif que vous restiez en isolement. Vous pouvez consulter les consignes de la Santé Publique à cette adresse : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-atteinte-covid-19/>

# SYSTÈME D'ALERTE RÉGIONALES ET D'INTERVENTION GRADUELLE À 4 PALIERS



Votre  
gouvernement

Québec

Pour plus d'information, contactez-nous au 418-495-2440, # 221 ou par courriel : [info@stalexkamouraska.com](mailto:info@stalexkamouraska.com).